

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 7 juillet 2014 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irénée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT

 MONSIEURS : ROGER DURETTE

ABSENT : M. GILLES DEMEULES ET MME GILBERTE POTVIN

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum et la prière, le maire déclare la session ouverte.

109-07-2014 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté en ajoutant au point 11.1 collecte 3^e voie – putrescible.

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin et du 26 juin 2014 et suivi
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Correction de numérotation règlement 2014-03
7. Contrat de la directrice générale
8. Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Étude Téléphonie IP
9. Service d'expédition de Purolator
10. Décompte des travaux salle municipal – Paiement final
11. Affaires nouvelles
- 11.1 Collecte 3^e voie - Putrescible
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

110-07-2014 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 2 JUIN 2014

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2014.

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2014.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Modification à la résolution 106-06-2014 concernant le matériel qui sera utilisé pour le rechargement de gravier dans le rang 5 Sud car une erreur s'est glissée dans le devis; nous voulions avoir de la pierre MG-20 conforme mais dans la soumission reçu c'était du gravier MG-20 conforme par contre ce matériel ne convient pas pour les travaux que nous voulons effectuer, donc comme l'entrepreneur avait soumissionner aussi pour du matériel recyclé à base de pavage nous nous tournerons vers ce matériel.

M. Landry a discuté avec M. Yves Berger concernant les demandes adressé au MTQ :

- Les glissières de sécurité seront installées au courant de l'été;
- La reconstruction du tronçon devrait être fait l'an prochain ou les années à venir car ces travaux sont considérés comme majeurs;
- La pose d'un couche d'usure ne se fera pas cette année mais sont dans les plans du MTQ. Concernant l'élargissement de la chaussé pour permettre l'installation d'égout pluvial, qui serait fait en même temps que la pose d'usure, le MTQ semble comprendre la situation problématique.

111-07-2014 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Amqui BMR (engrais)	8,03 \$
André Roy Électriques inc.(enlever lumière de la patinoire)	183,96 \$
Centre du Camion JL (rép. camion suite accident)	8 434,52 \$
CRÉ Bas-St-Laurent (frais inscription)	25,00 \$
Donald Raymond (avril, mai, juin)	150,00 \$
Équipement Sigma (entr. véhicule et machinerie)	347,65 \$
Entreprise BMT (nivelage)	2 816,89 \$
Exploitation Jaffa inc (cueillette juin)	947,08 \$
Garage Coop d'Alberville (essence)	396,37 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	<i>305,54 \$</i>
Kaleidos Multimédia (site Internet)	845,07 \$
Les Entreprises L. Michaud (entr. chemin)	939,93 \$
La Matapédienne (entr. sous-sol, paillis)	96,52 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	87,30 \$
MRC de La Matapédia (quote part)	701,68 \$
Pépinière Paramé (fleurs)	185,37 \$
Registraire de Entreprises (déclaration annuelle Association Sportive)	34,00 \$
Remise employeur fédéral et provincial (juin)	1 197,73 \$
Ressource naturelle et faune (mutation)	12,00 \$
Service Kopilab (contrat de service)	260,76 \$
Société National de l'Est du Québec (drapeaux)	88,31 \$

<i>Telus</i>	198,20 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	33,50 \$
Yvon Desrosiers (filtre huile)	32,04 \$
TOTAL DES COMPTES	18 327,45 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

112-07-2014 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

113-07-2014 : CORRECTION DE NUMÉROTATION RÈGLEMENT 2014-03

Considérant que l'article 202.1 du Code municipal autorise le secrétaire trésorier à modifier un règlement pour y corriger une erreur évidente;

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que l'article 5 du règlement 2014-03 soit modifié par le remplacement de *7.4 Usage complémentaires à une exploitation agricole* par *7.3.1 Usage complémentaires à une exploitation agricole*.

114-07-2014 : CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Remis à une prochaine réunion.

115-07-2014 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – ÉTUDE TÉLÉPHONIE IP

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville mandate le Service de génie de la MRC de La Matapédia à venir voir les possibilités et les besoins nécessaires à l'implantation du réseau de Téléphonie IP à la municipalité.

116-07-2014 SERVICE D'EXPÉDITION DE PUROLATOR

Considérant que les services d'expédition de Purolator dessert notre région;

Considérant que ce dernier assure à sa clientèle une gamme de services Express et Routier depuis plus de 50 ans;

Considérant que les citoyens de notre territoire s'attendent à un service tout aussi professionnel qu'en milieu plus urbain;

- Considérant que Purolator utilise les services de Postes Canada pour effectuer certaines livraisons dans notre région;
- Considérant que certaines livraisons sont très importante et même primordiale pour certaines personnes de notre région, notamment pour recevoir de la médication;
- Considérant que plusieurs entreprises de la région, notamment les entreprises agricoles et forestières, utilisent les services de livraison pour des pièces d'équipements essentielles aux travaux et aux travailleurs de ces entreprises et que les délais de livraison sont primordiaux ;
- Considérant que l'utilisation de Postes Canada amène des délais de livraison et qu'ainsi Purolator n'effectue plus certaines livraisons à domicile (particulièrement aux adresses civiques des rangs) ;
- Considérant que certains citoyens doivent attendre à la maison une livraison attendue qui n'arrive pas;
- Considérant que certains colis peuvent circuler dans leur véhicule sur le territoire sans être livré pour être retourné en fin de journée au centre de tri de Postes Canada de Rimouski pour être redistribué le lendemain où dans des délais dépassant ceux entendus;
- Considérant que Purolator fait la promotion de son professionnalisme, garantie un service axé sur les besoins de ses clients et une livraison hors pair;
- Considérant certaines insatisfactions des services de livraison sur le territoire de la MRC;

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que :

- Purolator s'assure que ses services de livraison soient assumés dans les délais prescrits;
- Purolator s'assure de la livraison à toutes les adresses civiques de toutes les municipalités du territoire de la MRC de La Matapédia;
- Puisse mettre en œuvre un mécanisme d'identification des colis avec médication pour que la livraison soit prioritaire;
- Les populations des municipalités de notre région reçoivent des services répondant à leurs besoins.

117-07-2014 : DÉCOMPTE DES TRAVAUX SALLE MUNICIPAL – PAIEMENT FINAL

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'effectuer le dernier paiement à Construction Ghislain D'Amours, selon le certificat de paiement no 3 (retenue) de Marcel Banville, architecte, au montant de 13 479.38\$ plus taxe concernant les travaux d'agrandissement de la salle communautaire.

118-07-2014 COLLECTE 3^E VOIE – PUTRESCIBLE

- Considérant les objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles qui obligent les municipalités à détourner de l'enfouissement les matières organiques (60 % en 2015 et 100 % en 2020);
- Considérant l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) est actuellement en construction et qu'elle produira un biogaz à partir des matières organiques provenant des déchets des municipalités;
- Considérant que la SEMER offre à la MRC de La Matapédia et à ses municipalités d'acheminer, à compter de 2015, leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation;
- Considérant que la proposition de la SEMER pour les matières organiques est assortie d'une proposition de la Ville de Rivière-du-Loup pour recevoir les déchets ultimes à son Lieu d'Enfouissement Technique (LET), également à compter de 2015;
- Considérant que la municipalité a pris connaissance des conditions d'accès à l'usine de biométhanisation de la SEMER et au LET de la Ville de Rivière-du-Loup;
- Considérant que l'envoi des matières organiques de la municipalité à l'usine de biométhanisation de la SEMER implique la mise en place d'une cueillette distincte pour ces matières (3^{ième} voie) et également l'achat de bacs bruns;
- Considérant que c'est la MRC de La Matapédia qui doit conclure les ententes avec la SEMER et la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières organiques et des matières destinées à l'enfouissement (déchets ultimes);
- Considérant que la MRC de La Matapédia doit se prononcer d'ici le 1^{er} septembre 2014, au nom des municipalités qui le désirent, sur l'offre de la SEMER et sur celle de la Ville de Rivière-du-Loup.

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité d'Albertville informe la MRC de La Matapédia qu'elle est favorable à la mise en place, à compter de 2015, d'une cueillette (3ième voie) distincte pour ses matières organiques et à l'achat de bacs bruns nécessaires à cette fin et qu'elle mandate la MRC :

- pour la conclusion d'une entente avec la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) pour la valorisation des matières organiques de la municipalité à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup;
- pour la conclusion d'une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour l'enfouissement des déchets ultimes de la municipalité au lieu d'enfouissement technique de cette municipalité;
- pour débiter les démarches requises pour l'acquisition de 135 bacs bruns pour les besoins de la municipalité et pour la demande de l'aide financière disponible auprès de la SEMER pour l'acquisition de ces bacs;
- pour la préparation d'un appel d'offres pour le contrat de cueillette des matières organiques selon des modalités à déterminer avec l'ensemble des municipalités participantes à cette collecte (3ième voie);
- pour demander que la MRC oblige, lors des nouveaux contrats de collecte, les systèmes de pesés sur les camions afin d'avoir une lecture juste de la quantité de déchets produits par municipalité.

119-07-2014 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées concernant :

- Le montant de collecte porte à porte

120-07-2014 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de lever la séance à 20h37min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice-Générale & Secrétaire trésorière